

Accès aux juridictions de Cherbourg-en-Cotentin

Le tribunal judiciaire et le conseil de prud'hommes de Cherbourg-en-Cotentin mettent tout en œuvre pour limiter la propagation du COVID-19 tout en maintenant la capacité d'accès au service public de la justice.



Jusqu'au 22 mai 2020, un accueil uniquement téléphonique pour deux sites est en place, de 9h à 12h du lundi au vendredi, au 02.31.01.61.61. Pour les demandes urgentes, vous êtes invités à contacter l'accueil du tribunal, du lundi au vendredi de 9h à 12h, soit par téléphone à ce numéro, soit par courriel (accueil.tgi-cherbourg@justice.fr)

Les horaires d'ouverture au public permettant un accueil physique sur les deux sites seront rétablis à compter du 25 mai 2020 :

- Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Le vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Seules les personnes munies d'une convocation et intéressées par une affaire en qualité de partie, d'intervenant volontaire ou forcé, de témoin, de technicien, d'interprète, d'ayant droit ou de représentant légal d'une partie, ou pouvant justifier d'un rendez-vous, et les auxiliaires de justice seront autorisés à pénétrer dans l'enceinte du tribunal judiciaire et du conseil de prud'hommes, à l'exception des accompagnants indispensables à une personne vulnérable (personne mal voyante, à mobilité réduite...), des enfants de moins de 16 ans qui accompagneraient une personne munie d'une convocation et personnes assistant ou représentant les parties en vertu d'une habilitation légale ou d'un mandat, en application des règles d'assistance et de représentation propre à chaque matière.

Les personnes non munies de convocation ne pourront être autorisées à pénétrer dans l'enceinte des juridictions que pour se rendre au service d'accueil unique du justiciable (SAUJ). Toutefois, le public est invité à privilégier les contacts téléphoniques ou par courriel avec les SAUJ des deux sites.

Sites	Site du Théâtre (services du tribunal judiciaire)	Site Napoléon (services du tribunal judiciaire et conseil de prud'hommes)
Coordonnées	Palais de justice 15 rue des Tribunaux - CS 60740 50107 Cherbourg-en-Cotentin Cedex Tél : SAUJ : 02.33.01.61.61 Courriel : accueil.tgi-cherbourg@justice.fr	38 rue François Lavieille - CS 30309 50103 Cherbourg-en-Cotentin Cedex Tél SAUJ : 02.33.78.15.30 Courriel : accueil-cherbourg@justice.fr

Toute personne se présentant à l'entrée publique de chacun des deux sites devra être munie d'un masque, dans la mesure où il ne peut être garanti dans tous les espaces de la juridiction que les mesures de distanciation physique puissent être respectées, et devra se soumettre à un nettoyage des mains avec le gel hydro-alcoolique mis à disposition.

Le passage au contrôle de sécurité se fera une personne après l'autre en respectant les règles de distanciation sociale indiquées par un marquage au sol.

L'attention des justiciables est appelée sur un éventuel délai d'attente à l'entrée des tribunaux en lien avec la limitation des capacités d'accueil imposées par les normes sanitaires. Il est recommandé de se présenter 15 minutes avant l'horaire de convocation.

A tout moment, il pourra être décidé de filtrer les entrées dans la juridiction afin de ne pas dépasser à l'intérieur des bâtiments un nombre de personnes permettant de respecter les règles de distanciation sociale.

L'accès des journalistes sera permis pour les audiences, à condition qu'ils soient munis d'un masque, et dans le strict respect des règles de distanciation sociale.

Le public doit respecter, à l'intérieur des deux sites, les sens de circulation balisés, ainsi que les règles de distanciation, tant dans les espaces d'attente qu'à l'intérieur des salles d'audience ou d'audition.